



Objet : Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 22/01/08 en la salle de l'Administration communale de Berloz

Date	22 janvier 2008
-------------	-----------------

Copie à :

-MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier.
-l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Laurence Henry.
-l'Administration communale de Berloz, Collège communal.
-la FRW.
-les participants.

Présents :

Pour la Présidence de la CLDR : Monsieur le Bourgmestre Michel Jadoul

Participants :

Jacques Bertho, Michael Deprez, Viviane Es, Yves Legros, Paul Jeanne, Michel Zwaenepoel, Béatrice Moureau, Jean Zwaenepoel, , Jean Louis Gilles, Véronique Hans, Pierre Joris, Arnold Huens, Roger Toppet, Pascal Petry, Françoise Caudron, Geneviève Steffens, Joseph Moureau, Robert Nahon.

Pour la DGA : Françoise Rahier

Pour Tr@me : Cécile Schalenbourg

Pour la FRW : Perrine Raquez et Vincent Legrand

Excusés :

Alain Happaerts, Françoise Lenart, Pierre Stainier, Jeanne-Marie Burton et Yves Degueldre.

I. Accueil et approbation du compte rendu
--

Le compte rendu de la réunion de la CLDR du 11/12/07 est approuvé avec la remarque suivante :

La superficie de terrains communaux à bâtir est de 1,21 Ha et non de 2,5 Ha.

1,21 Ha se répartissant comme suit : 79,61 a au CPAS
42,23 a à la Commune.

II. Retour de la réunion de consultation des agriculteurs de Berloz
--

Le compte rendu de cette réunion a été remis à l'ensemble des membres de la CLDR. Pour plus d'infos, il faut donc se référer à celui-ci.

Résumé par Vincent Legrand de la FRW :

Peu d'agriculteurs avaient fait la démarche de venir à cette rencontre. Les agriculteurs présents étaient presque tous de jeunes agriculteurs ayant repris l'exploitation familiale il y a peu de temps.

L'agriculteur est une personne de plus en plus isolée à la fois dans le tissu rural (village, riverains, etc.) et à la fois au sein de la profession. « Les agriculteurs se rencontrent de moins en moins ». L'agriculture familiale est en danger. Les exploitations sont de plus en plus « capitalistes » (l'importance du capital par rapport à la main d'œuvre est de plus en plus forte). Souvent la quantité de main d'œuvre se résume à l'exploitant avec une aide de l'épouse qui de plus en plus exerce une profession à l'extérieur de l'exploitation. Des problèmes à la succession peuvent aussi intervenir et mettre en danger le patrimoine immobilier de l'exploitation.

La réaction aux 4 fiches projet les concernant :

Produits locaux : OK si un territoire plus grand où l'on peut trouver une variété assez grande pour composer un panier assez diversifié. Le type d'agriculture à Berloz (grandes cultures) n'est pas propice à ce genre de diversification. Peut-être dans le cadre du programme Leader.

Verger communautaire : OK, reste à trouver un verger haute tige et le partenariat.

Sous traitance pour des travaux d'intérêt collectif : OK mais la proposition vient de la Commune et pour autant que l'agriculteur peut répondre. Il ne faut pas que cela perturbe son programme de travail habituel mais c'est un travail qui doit s'insérer dans ses activités. Monsieur Nihoul rappelle que le déneigement est déjà pratiqué par certains agriculteurs équipés d'un bull lors de fortes précipitations hivernales.

Cluster biocarburant : Le monde agricole n'a pas beaucoup le temps pour lever la tête et s'informer sur de nouvelles spéculations. Ils sont intéressés par de l'information.

Mr Legrand a également informé que le cabinet Lutgen, en collaboration avec l'UCL, travaillait à la rédaction d'une charte de la ruralité.

III. Exercice de priorisation des fiches projet en lot 0, 1, 2 et 3.

Cécile Schalenbourg de la société Tr@me a pris la parole afin de lancer la priorisation des différents projets aujourd'hui proposés.

Elle nous rappelle les différentes étapes qui ont permis d'aboutir à une liste de +/- 65 projets qu'il faut prioriser en 4 lots :

Le lot 0 qui reprend des projets qui ont déjà débutés dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

Le lot 1 : les projets qui seront initiés dans les 3 ans qui suivent l'acceptation du PCDR par les autorités régionales. Pour les fiches du lot 1, la description du projet et son estimation doivent être poussées fortement.

Le lot 2 : les projets qui seront initiés dans les 6 ans. Dans ce cas, les fiches ne doivent pas être estimées et la description peut être moins fouillée.

Le lot 3 : les projets qui restent et pour lesquels les précisions ne sont pas apportées qui pourront être des opportunités à saisir.

Développement rural - Berloz

Cécile rappelle que lors des groupes de travail, les 4èmes réunions avaient comme objet cette première priorisation. C'est sur cette base qu'elle présente un premier tableau avec les différents lots proposés. Le document est remis en séance ainsi qu'un document reprenant les fiches par grand défi (les 8 défis du PCDR)

Une série de fiches ont aussi disparu soit parce que remises en lot 0, soit réintégrées dans une autre ou tout simplement impossible à réaliser.

Cécile passe en revue les différentes fiches et différentes remarques sont faites au fur et à mesure :

FP 17 : Il y aurait déjà eu des achats groupés mais pour du combustible fossile (mazout de chauffage). La Commune a l'intention de la faire aussi avec du bois de chauffage.

FP 20 : Un dossier pour engager un guide énergie a été envoyé

FP 5 et 11 : Faut-il les regrouper ? Cela reste 2 dossiers différents même si le service EPN sera situé dans l'ancienne banque dexia.

FP 25 : Fiche particulièrement importante à mettre en lot 1 puisque d'autres projets dépendent de celle-ci.

FP 39 : Il faudrait revoir l'intitulé qui est trop vague.

FP 43 : Ne doit-elle pas regrouper les différentes actions de communication (FP 40, 41, 42) ? Il y a déjà un premier pas de fait. Doit-on pour cela la mettre en lot 0 ?

FP 18 : L'intitulé parle de coopérative. Est-ce vraiment cela qui va se faire ?

FP 67 : Un groupe de travail doit encore se réunir. Elle devrait sans doute être regroupée avec la fiche 55 (circuit cycliste)

FP 81 : Un groupe de travail doit encore se réunir

FP 84 : Elle inclurait la création d'une infrastructure socio-collective légère et bien intégrée dans le site. La DNF prendrait en charge la partie aménagement « vert » et le développement rural l'infrastructure polyvalente.

FP 26 : Il faudrait changer l'intitulé qui est trop vague.

FP 28 : Ici cela peut-être financé par le plan logement.

FP 38 : Nous pourrions prendre pour exemple le projet vécu à Hannut « le Tournesel »

FP 42 : Certains pensent que ce que la CLDR fait avec Tr@me et la FRW, c'est déjà le contenu de cette fiche. Il faudra continuer une fois le PCDR reconnu.

FP 44 : Le « commando fête ». Le retour des associations est pratiquement nul.

Il n'y a pas d'association prête à s'investir. Ce projet pourrait passer dans le lot 3.

Lorsqu'il y aura une opportunité le projet remontera. Ce projet pouvait aussi être lié à la gestion des salles communales. Dans ce cas, il s'agit plutôt d'un service paracommunal.

FP 45 : Changer l'intitulé : aménagements des

FP 47 : Il s'agit du site en entier.

FP 50 : Ne doit-elle pas être regroupée avec la FP 84 du fond de Villeroux ?

FP 53 : En lien avec le contrat rivière

FP 57 : Il s'agit d'un aménagement léger

FP 60 : Aménagement de la place de l'église de Corswarem : il s'agit de bien vérifier les statuts des propriétés et éventuellement de prévoir des acquisitions.

FP 70 : Il s'agit de parterres, plantations, etc.

FP 72 : Il faudra peut-être parler de PICM (intercommunal). Elle se trouve en lot 2 car il faut avoir l'accord des autres communes.

Développement rural - Berloz

FP 71 : En lien avec la maison du tourisme.

Il y a beaucoup de projets d'aménagements dans le lot 2. Ils ne pourront certainement pas tous être réalisés dans les 6 ans. Il faudra choisir.

FP 2 : Il faudrait une fiche école et une fiche population. Ce sont 2 actions à mener différentes.

FP 10 : cette société de chèque service pourrait peut-être gérer la MCAE ?

FP 14 : Il s'agit d'une demande de la SPI+ de bénéficier de nouvelles implantations pour l'accueil d'entreprises.

FP 22 : Il faudrait changer l'intitulé et expliquer qu'il s'agit d'un cahier de charge type.

Les fiches projet liées à l'énergie devraient remonter car elles sont liées au guide énergie qui est en lot 0. Si on veut jouer cette carte, il faut remonter ces aspects énergétiques.

Mme Rahier avancement aussi quelques remarques :

- il faut reformuler certains intitulés. Certaines fiches peuvent être regroupées car a priori, certaines sont liées.
- Les fiches 28 et 29 sur le logement demandent encore de la réflexion.
- Pour les fiches qui concernent des aménagements, des professionnels doivent s'y atteler.

A propos des coups de cœur, Madame Rahier insiste pour que les choix des membres CLDR se fassent aussi en fonction des atouts/faiblesses de la Commune. La sensibilité personnelle est peut-être différente des besoins de la Commune.

Chacun peut retourner voir les différentes fiches qui les interpellent. Benoît reçoit les FP mises à jour. Elles sont disponibles.

Avant de se quitter, les personnes présentes sont invitées à proposer 2 coups de cœur pour le lot 1 et 3 pour le lot 2.

Nous débuterons la prochaine séance par une analyse de ces choix.

Prochaine réunion de la CLDR le 7 février

Nous commencerons la prochaine réunion une demi heure plus tôt à l'ancienne agence Dexia afin de visiter les locaux. Nous nous réunirons ensuite à 20h00' à la maison communale pour continuer à travailler sur les priorités.



Pour le secrétariat de la CLDR,
Vincent Legrand (Fondation rurale de Wallonie)